

# Feu vert pour l'extradition de Kabuga vers Arusha

Alain Gauthier

CPCR, 1 octobre 2020

Comme on pouvait s'y attendre, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi que les avocats de Félicien Kabuga avaient déposé suite à la décision de la Cour d'Appel de Paris : le « financier » du génocide des Tutsi sera bien extradé vers Arusha où il devrait être jugé.

La défense tentera sûrement de retarder cette extradition, mettant en avant l'âge et la santé de leur client. Mais rien ne devrait éviter ce transfert. D'après les déclarations de monsieur Serge Brammerts, procureur du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux, il faudra bien une année pour mettre à jour le dossier de Félicien Kabuga. On peut légitimement craindre, si les choses traînent en longueur comme c'est trop souvent le cas dans les affaires liées au génocide des Tutsi, que ce dernier ne soit jamais jugé!

Occasion nous est à nouveau donnée de rappeler que nous attendons toujours avec impatience les décisions

concernant Laurent Bucyibaruta, ancien préfet de Gikongoro, et Sosthène Munyemana, le médecin de Butare : ils ont fait appel de l'OMA des juges qui les ont déférés devant la Cour d'assises. Concernant un autre médecin de Butare, Eugène Rwamucyo, nous attendons la décision des juges, le procureur s'étant prononcé pour que le responsable du Centre de Santé de Butare comparaisse lui aussi devant la Cour d'Assises.

Pour rester dans l'actualité, il est bon de rappeler qu'en février 2021 se tiendra aux assises de Paris le procès de Claude Muhayimana, un Interahamwe de Kibuye en résidence à Rouen. Au rythme d'un procès tous les deux ou trois ans (procès toujours à recommencer, les condamnés faisant bien sûr appel), nous avons de vraies raisons d'être inquiets. Le nouveau Ministre de la Justice que nous avons interpellé dès sa nomination n'a toujours pas daigné nous répondre.